

vienne | vallée du rhône

VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION Le conseil communautaire s'est réuni ce vendredi

Ce qu'il faut retenir du compte administratif 2019

J.-L. C.



Président de Vienne Condrieu Agglomération, Thierry Kovacs a évoqué « une situation saine qui est aussi un atout pour faire face à la crise économique ». Photo Le DL /JLC L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, atteint 9 964 388 € en 2019. Le résultat propre à l'exercice 2019, correspondant à la différence entre l'ensemble des dépenses et des recettes, s'établit à 7 625 712 €. Les dépenses de domaines d'activités concernent notamment la gestion des déchets (6 774 437 €), la contribution au service incendie (2 758 546 €), l'économie, le tourisme et Jazz à Vienne (1 974 964 €), la voirie communautaire (1 603 133 €), la petite enfance (1 258 146 €), la subvention d'équilibre au budget des transports (1 120 000 €), etc. Infographie LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

Face aux nouveaux élus communautaires, le président de l'Agglo, Thierry Kovacs, a présenté le compte administratif 2019. Approuvée par l'assemblée.

Lors de la séance du conseil communautaire, vendredi, Thierry Kovacs, président de Vienne Condrieu Agglomération, a présenté le compte administratif 2019, adopté par 47 voix sur 50 élus (3 abstentions).

• 1/Des recettes en hausse

Pour le budget principal, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 66,3 millions d'euros (M€), en hausse de 1,66 %, alors que les dépenses réelles diminuent de 0,28 %, à 56,3 M€. Il en résulte une épargne nette sur le budget principal de 6,6 M€ en

2019, « qui génère un niveau d'autofinancement en rapport avec les compétences de l'Agglo et le projet de territoire », a précisé Thierry Kovacs.

Concernant les recettes principales, « la bonne tenue de la fiscalité permet de compenser la baisse des dotations de l'État », a-t-il indiqué. Insistant : « Sans augmentation de la fiscalité. » Avant d'expliquer : « Cette dynamique est due au développement économique du territoire, qu'il faut continuer de favoriser. »

Les dépenses directes des domaines d'activités (économie, tourisme, petite enfance, habitat et autres domaines de compétences de l'Agglo) sont maîtrisées (-2,2%) et les dépenses de personnel augmentent de 3 %, l'ensemble évoluant de +0,3 %.

Concernant la gestion des déchets, les recettes propres ont permis d'équilibrer le coût du service, soit 6,8 M€.

• 2/Des budgets annexes « sains »

Le budget des transports et déplacements (12M€ environ) connaît une hausse des dépenses compte tenu du développement des transports scolaires et du transport à la demande en rive droite. Budget structurellement déficitaire, il nécessite une subvention d'équilibre pour la modernisation des équipements.

Après un premier exercice marqué par d'importantes recettes et dépenses exceptionnelles liées à la reprise de plusieurs budgets communaux dans le cadre de la reprise, le budget assainissement retrouve un compte administratif plus conforme à la normale, avec un total des recettes à 7,5 M€ pour des dépenses à 5,9 M€.

• 3/Des investissements en hausse

En investissement, Vienne Condrieu Agglomération a réalisé 25,7 M€ de dépenses d'équipement en 2019, « soit une hausse de près de 10 M€ par rapport à 2018 ».

• 4/Une dette « saine et raisonnable »

Pour financer ces investissements sans augmenter la dette, l'Agglo a emprunté 4 M€, tout en remboursant parallèlement un peu plus de 5 M€ de capital. L'encours de la dette à la fin de l'année 2019 s'établit à 56,7 M€ tous budgets confondus (dont 35,8 M€ sur le budget principal), contre 57,7 M€ fin 2018. « Cette dette reste saine et raisonnable puisque la durée de remboursement est limitée à 3 ans et 7 mois sur le budget principal, c'est-à-dire très en deçà du seuil critique généralement admis pour les collectivités », a

commenté Thierry Kovacs. Avant de conclure : « À l'issue de l'année 2019, la structure financière de l'Agglo est consolidée, ce qui permet de financer notre projet. La situation est saine et c'est aussi un atout pour faire face à la crise économique prévue après la crise sanitaire. »

• **Indemnités : 277 052 € brut par an**

Le conseil communautaire a approuvé le montant des indemnités versées aux membres du bureau, soit au total 277 052 € brut par an. Cela représente 1 260,16 € brut/mois pour le président de l'Agglo, 910,12 € brut/mois pour chacun des 15 vice-présidents et 511,84 € brut/mois pour chacun des 16 conseillers délégués. Une indemnité en légère baisse puisque 31 élus la perçoivent contre 29 dans la précédente mandature.